



admission concours interne

Par **tomcaz2b**, le **13/01/2012** à **22:01**

Bonjour, je voulais savoir s il existait des recours administratifs pour mon cas:

Je suis fonctionnaire titulaire et j ai pu m inscrire à un concours professionnel interne au sein de la même catégorie B pour changer de grade. Seulement, il me manquait 8 mois d ancienneté dans la catégorie B de mon administration. Même si je suis plus ancien car j ai commencé CAT C. Cependant on ne m a pas interdit de le passer. Et j ai réussi le concours. Mon nom figure sur la liste des admis. J ai pu consulter mes notes sur le site internet.

Néanmoins, je n ai reçu aucune lettre de mon administration pour mon admission. Après m être renseigné, on m a affirmé que la liste des admis faisait foi à condition de remplir les conditions d admission(cette mention est précisée sur la liste des admis).

Ma DG m a demandé si j avais une ancienneté dans la catégorie B d une autre administration pour prendre en compte les 8 mois manquants. Je lui ai fourni mes feuilles de payes de prof vacataire, celles de min école de sous-officier de l armée de terre et autres, ainsi que mon rachat de 3 années d étude.

Je viens d apprendre par une source officieuse de mon syndicat à qui j ai transmis mon dossier que la DG avait mis un avis négatif définitif concernant mon admission. Cependant, je n ai eu aucun retour de ma DG depuis mon envoi de pièces justificatives. Pour info, l admission a été publiée le 15 décembre 2011 et la DG m a contacté le 4 janvier 2012 pour lui fournir la preuve de mes 8 mois manquants, ce que je fis le lendemain. Depuis silence radio de mon administration publique. Ai-je des moyens de recours administratifs susceptible de faire valider mon concours? Merci de me renseigner.

Par **P.M.**, le **14/01/2012** à **16:31**

Bonjour,

Il me semble que votre organisation syndicale serait bien placée pour vous informer sur un recours possible...

Par **tomcaz2b**, le **14/01/2012** à **17:04**

Merci du conseil